

L'émergence d'une problématique foncière et ses rationalités

par Bernard CROUSSE

On ne peut bien interpréter les contributions du Colloque de Saint-Riquier qu'après avoir surmonté une première gêne provoquée par la diversité des problématiques spécifiques de chacune de ces contributions, bien que leurs auteurs aient tous en vue assurément la problématique du Réseau.

La notion de *moment juridique* joue un rôle théorique essentiel dans la contribution de G. Hesseling. Dans ces moments juridiques, il se passe quelque chose de décisif : le citoyen y est confronté de manière totale et irréversible à la domination des structures foncières de l'État. Avant cela se développent dans la population plusieurs langages concernant les réalités foncières, selon les individus. Les citadins de Ziguinchor groupent de manière différente des éléments venant du langage moderne du Droit, véhiculé par l'État, et du langage traditionnel. Ils se servent tous de versions différentes de la même « *lingua franca* », ce qui mène à une sorte de Tour de Babel. « Tant que le citadin ne gêne pas l'État, il est laissé en paix ; il peut alors essayer de renforcer son sentiment fragile de sécurité en combinant quelques notions foncières modernes à celles qu'il a apportées de son village ». Lorsqu'il y a rencontre avec les structures foncières de l'État — c'est-à-dire moment juridique —, celles-ci l'emportent toujours. G. Hesseling décrit les nombreux types de réponses que peuvent opposer à l'État les citoyens avant le moment juridique. Elle distingue des « degrés différents de vulnérabilité » des citoyens vis-à-vis de l'État qui suscitent des réactions spécifiques : discours adjacents, inversion du discours... Pour bien comprendre ce qui se passe, le chercheur est assigné à la rédaction d'un « dictionnaire » et d'une « syntaxe » qui puissent démêler la confusion des langues, afin de

montrer comment chacun affronte inéluctablement le moment juridique.

Le texte d'Annie Manou-Savina relate les péripéties qui ont marqué de 1965 à 1982 l'histoire de deux quartiers d'habitation de la périphérie d'Abidjan, le passage de Port-Bouët I, quartier spontané, illégal et précaire, à Port-Bouët II, le quartier aménagé qui lui succède. Si à Port-Bouët II commence à apparaître la procédure d'attribution de parcelles provisoires, amorce de la procédure d'immatriculation et du droit de propriété dans le Droit ivoirien, c'est finalement une situation d'incertitude et d'insécurité foncière qui domine

tent et coexistent, actuellement *en conflit*. Pour chaque péripétie, l'auteur met en lumière l'attitude des acteurs vis-à-vis de la réglementation foncière du moment. Après l'Indépendance, la restructuration a été décidée par l'administration sans concertation avec la population, en ne tenant pas compte du parcellaire antérieur. « Les autorités ont demandé aux fonctionnaires réfugiés — mais beaucoup de non-fonctionnaires ont suivi — de construire une maison où bon leur semblait, sans tenir compte d'éventuelles revendications coutumières, et sans qu'il y ait délivrance de papiers ». A l'heure actuelle, selon Piermay, l'administration est disposée à faciliter l'avènement de la troisième conception de la ville, en outrepassant les possibilités offertes par une loi foncière trop prudente. Les services administratifs créent des conflits, par exemple en indiquant à un trafiquant une parcelle que le détenteur n'a pas les moyens de mettre en valeur, en lui suggérant de s'y installer sans le consentement du possesseur. La loi est incapable d'organiser, le budget est incapable de financer : cela a pour résultat que l'administration est conduite à imaginer des arrangements très éloignés des mécanismes légaux. La confusion permet aux administratifs de jouer un rôle d'arbitre ; elle alimente la corruption et est souvent activement recherchée pour elle-même. L'étude met en évidence le fossé qui sépare, dans la plupart des péripéties de l'histoire de Mbuji-Mayi, la loi et les réglementations foncières des stratégies des acteurs, ainsi que des pratiques politiques et administratives qui, sans les légitimer, les couvrent et les encouragent.

De nouvelles organisations liées au développement, comme les « Groupements Villageois » (G.V.) en Haute-Volta, provoquent une consommation foncière, une appropriation des terres (ou tout au moins une jouissance de celles-ci) dont les conflits constatés ne relèvent pas toujours de la rencontre du système traditionnel et du système capitaliste. Pour Moïse Mignan-Traoré et Augustin Zomgo

modification de la trame spatiale. Mignan-Traoré et Zomgo font remarquer en outre que les transformations dont ils parlent sont provoquées de fait par l'introduction de nouveaux *objets* dans l'espace villageois. Le bâtiment de la Banque des céréales, les puits du Groupement Villageois sont autant d'objets inducteurs de la séquence qui vient d'être décrite.

Georges Savonnet fait observer que les conflits entre matrice autochtone et matrice occidentale, avant d'être effectifs, sont précédés par la constitution de nouveaux rapports sociaux qui modifient la trame spatiale, bien avant que les conflits fonciers apparaissent. « C'est par l'intermédiaire des administrateurs, des commerçants (qui offrent des tissus, des bicyclettes, du vin, de la bière) et par l'introduction des signes monétaires que s'introduisent les premiers éléments du système capitaliste ». A ce moment-là, il n'y a pas « affrontement entre matrice archaïque et matrice capitaliste, mais introduction par cette dernière dans la société bwa d'éléments que l'on peut qualifier de perturbateurs ». On retrouve chez G. Savonnet l'insistance de Mignan-Traoré et Zomgo sur l'antériorité des changements sociaux (par l'introduction notamment d'objets nouveaux) par rapport aux changements de la trame spatiale. Savonnet repère ce phénomène dans une perspective historique où les faits sont tous passés ; Mignan-Traoré et Zomgo parlent d'une situation contemporaine dont ils essaient de prévoir les prolongements plausibles dans un avenir rapproché. Est-ce cette différence de perspective temporelle qui fait diverger ces deux textes dans le rôle qu'ils donnent au conflit : conflits constatés chez Savonnet, conflits à l'occurrence hypothétique chez Mignan-Traoré et Zomgo ?

Jeanne-Marie Traoré nous met en présence de situations où il n'existe de solution au conflit constaté ni dans le droit moderne, ni dans le droit coutumier. Les autorités prennent alors des décisions qui ne peuvent satisfaire toutes les stipulations du droit coutumier, l'État se retranchant alors derrière la notion d'intérêt commun de l'opération.

Le texte de Do Felli étudie la manière dont les gens se détournent des règles coutumières établies en se servant d'une prétendue référence au droit moderne. Il insiste sur le caractère flou et ambigu de la coexistence du droit foncier coutumier et du droit foncier moderne. On retrouve là des situations qui s'apparentent à celles que décrit G. Hesseling avant le *moment juridique*, bien que celui-ci n'apparaisse pas dans la problématique de Do Felli.

On est ainsi conduit à constater l'assez grande diversité des préoccupations de chaque texte. Ces problématiques ne s'opposent pas. Si elles ne se recouvrent pas exactement, elles sont complémentai-

res. Réunies, mises bout à bout, elles sont susceptibles de former progressivement une problématique générale.

Le texte de G. Savonnet se réfère explicitement au conflit de la matrice traditionnelle et de la matrice occidentale et il est pratiquement le seul à le faire. Son thème principal, et c'est aussi celui de Mignan-Traoré et Zomgo comme on l'a noté, est l'antériorité des changements sociaux par rapport aux changements de la trame spatiale. Ce thème ne polarise pas centralement le travail de Manou-Savina, ni celui de Piermay. Il apparaît incidemment chez Hesseling. Moi-même, si je devais le traiter dans mon étude sur la Mauritanie, arriverais-je sans doute à des conclusions différentes des siennes, sauf à supposer que la trame caractéristique du système foncier toucouleur ait subi des infléchissements considérables au XVIII^e et au XIX^e siècles du fait des contacts de cette population avec les marchands de Saint-Louis. L'essentiel, c'est que je n'ai pas traité ce thème qui reste valable en soi et qui pourrait être appliqué à toutes les études de cas de cet ouvrage.

Les textes de Do Felli, Jeanne-Marie Traoré, G. Hesseling et J.-L. Piermay sont en fait des contributions à une thématique du conflit et des modes de résolution. Bien que chacun ne vise pas exactement à mettre en lumière les mêmes mécanismes, on doit constater l'accumulation d'observations qui pourraient servir de matériaux dans une élaboration théorique plus structurée. G. Hesseling s'y emploie déjà

L'« objet foncier » n'est pas interne à une discipline scientifique ou à une sous-discipline. Son étude conduit les parcours de recherche à travers plusieurs disciplines et les font croiser nécessairement plusieurs problématiques « naturelles » aux domaines et sous-domaines de ces disciplines (1).

Quand le chercheur s'engage dans ces parcours, il déploie généralement ses problématiques familières, celles de sa discipline scientifique de formation, celles de son institution d'appartenance, celles enfin sur lesquelles il travaille plus directement à ce moment-là par obligation ou par inclination. Dans les études de cas qui nous occupent, ces caractéristiques sont apparentes, bien qu'on observe une incontestable pluridisciplinarité. Dans chaque texte sans exception, la démonstration réunit des éléments produits sur des registres disciplinaires différents. N'étaient finalement la spécificité de la thèse explorée et les connaissances de terrain propres aux auteurs dans chaque cas — connaissances qui ne sont pas partagées par tous les auteurs en présence — on pourrait presque dire que chaque auteur fait montre des connaissances théoriques nécessaires pour traiter de manière satisfaisante les études de cas de ses collègues. Il faut donc s'en réjouir car on peut en déduire des convergences et le commencement de la mise en œuvre d'une problématique commune.

La difficulté majeure n'est donc pas dans l'incapacité de pratiquer une certaine pluridisciplinarité ; elle réside plutôt dans le fait que chaque texte *est affecté d'une certaine incomplétude parce qu'il ne met pas en œuvre tous les éléments de problématiques* disponibles dans la perspective foncière qui nous occupe. Pour satisfaire cette exigence, chaque auteur devrait idéalement développer en même temps que sa problématique les problématiques des autres. On se heurte évidemment à l'obstacle de la longueur des études de cas : il faudrait pratiquement plusieurs centaines de pages dans chaque situation étudiée pour que toutes les dimensions soient explorées. Chaque chercheur, en outre, ne connaît pas toutes les hypothèses développées par ses collègues qu'il faudrait appliquer en conséquence à l'étude de cas qu'il entreprend. Mettre en œuvre ces connaissances supposerait que tous aient intériorisé une même problématique qui fasse automatiquement poser par tout le monde toutes les questions

(1) L'introduction générale exprime cet impératif de pluridisciplinarité de la manière suivante : « Si nous voulons avoir prise sur les processus qui affectent le véritable lieu de concrétisation des rapports d'appropriation, c'est-à-dire les pratiques locales, nous devons réunir dans un même ensemble des analyses malheureusement compartimentées entre la Psycho-sociologie, le Droit, la Science Politique et la Géographie et interroger successivement les systèmes d'idées, les représentations et les idéologies, puis les discours et enfin les pratiques les plus marginales » (p. 14).

nécessaires. Ce n'est guère possible que dans les disciplines et les problématiques constituées de longue date, connues et appliquées par un nombre considérable de chercheurs. En ce qui nous concerne, constatons qu'une problématique propre au Réseau — ou peut-être mieux : un ensemble de problématiques — sont en voie de construction, et que cette constitution suit les étapes habituelles en pareille circonstance.

*
* *

Certains membres du Réseau, au cours des débats à Saint-Riquier.

Le local produit-il le national par généralisation ? Ou au contraire le national est-il premier et prend-il ensuite des formes locales ? Dans ce dernier cas, il faut se demander dans quelle mesure ce qui se passe à Mbuji-Mayi est inspiré, influencé et renforcé par ce qui se passe au niveau national.

Quand on prend les phénomènes fonciers *sensu stricto*, il arrive un moment où on ne peut se dispenser de les considérer comme des segments limités, voire des effets ou des conséquences, de phénomènes de plus grande ampleur. Ces phénomènes de plus grande ampleur ne se trouvent pas dans le foncier proprement dit, mais dans des domaines de connaissance qui se trouvent en dehors de lui. Une analyse approfondie de ces différents domaines, toujours faite en fonction des problèmes fonciers, dégage la compréhension nécessaire des arrière-fonds de phénomènes apparemment plus concrets. Certaines clés des phénomènes fonciers se trouvent donc — à certains égards — dans « autre chose » que le directement foncier. Dans le cas du Mbuji-Mayi de Piermay, les réponses aux questions posées plus haut relèvent principalement de la science politique.

La question qui se pose est celle de savoir jusqu'où il faut aller dans l'exploration de ces domaines extérieurs. Extérieurs, remarquons-le, ils ne le sont que par rapport au problème immédiat qui met en branle l'interrogation. Ils sont manifestement internes à la problématique lorsqu'on met tout en œuvre pour résoudre ce problème. Cette exploration doit-elle se faire de manière systématique en suivant un objectif en soi ou plutôt au cas par cas, lorsque le besoin s'en fait sentir ? Si l'on ne va pas assez loin dans l'appréhension des déterminants d'une situation, on s'expose à formuler des diagnostics inexacts. Par contre, si l'on s'en écarte résolument, on risque de ne revenir que malaisément — ou plus du tout — à l'ancrage concret de départ du problème foncier que l'on étudie, constituant ainsi progressivement un champ de connaissance qui tend à

à l'œuvre dans le foncier attire l'attention sur ce point. La problématique « revisitée » du Réseau après la publication de cet ouvrage devra être nécessairement organisée, me semble-t-il, pour pouvoir prendre en compte spécifiquement cet « entrecroisement de rationalités ».

La question n'est pas de faire un Réseau. Elle est de faire un Réseau dans lequel

de jalons théoriques si ténus et si implicites soient-ils, introduits toujours plus ou moins *a priori*. L'histoire du Réseau depuis sa fondation est en partie une illustration (2) de ces deux tendances complémentaires (ainsi raisonnerait du moins un anthropologue de la rationalité scientifique occidentale se penchant sur celle-ci à l'œuvre...). Une tension constante existe entre ces deux tendances : il faut une organisation de la recherche, mais celle-ci ne peut être une planification totale. S'il en était autrement, on risquerait de se priver de rebondissements féconds qui ne se produisent, semble-t-il, que lorsque la recherche est laissée dans son cheminement à une part importante de hasard et d'aléatoire.

La rationalité scientifique n'est pas seule au monde. Elle est en contact continuellement avec d'autres rationalités. Lorsqu'on considère un projet de développement concret bien localisé à un endroit précis, on peut voir se déployer deux approches différentes : celle de la recherche scientifique proprement dite et celle de la pratique plus stéréotypée des bureaux d'études. Celle-ci répond aux questions (et résoud les problèmes) en satisfaisant des *termes de référence* codifiés. La recherche scientifique ne peut se laisser imposer de telles limites. Elle doit rester *ouverte* pour traiter une à une toutes les questions qui émergent, et cela même dans un espace bien délimité et dans un projet de développement bien précis. Régulièrement, du fait de cette « incomplétude » permanente, la rationalité scientifique est en position plus faible par rapport à la logique d'intervention et aux types d'actions développés par l'aménageur, le fonctionnaire et l'homme politique qui, généralement, sont empreints de rationalités plus restreintes et plus fermées (3).

Au cas où les acquis du Réseau devraient entrer dans des projets plus directement opératoires, il importerait de réfléchir sur la spécificité de ces différentes sphères de rationalité et sur les conflits que leur altérité respective produit, pour ensuite tenter de construire des procédures d'intervention satisfaisantes. C'est une voie possible parmi

(2) Voir l'introduction générale (p. 18) : « Depuis cinq ans, nous avons tracé une dizaine d'esquisses de notre problématique. Aucune n'est encore pleinement satisfaisante, mais seul le néophyte s'étonnera de notre lenteur dans l'élaboration de ces constructions intellectuelles qui exigent de l'esprit de synthèse, une expérience de terrain et une solide connaissance des travaux disponibles. Il ne suffit pas en effet d'avoir bien approché certains phénomènes pour les expliquer clairement et se faire comprendre des non-spécialistes ». « De plus ce travail sur les mots qui servent à catégoriser et à traiter le réel est toujours plus délicat lorsque la recherche a une optique interdisciplinaire et interculturelle ».

(3) Les arguments exprimés dans cet alinéa se trouvent plus amplement développés dans ma communication à la Table Ronde de Bad Hombourg (R.F.A., 8-10 octobre 1984) du Comité de Recherche Science et Politique de l'Association Internationale de Science Politique, publiée dans l'ouvrage *Political Science and Science Policy in an Age of Uncertainty*, edited by Bernard Crousse and Michael Th. Greven, Francfort/Main, Campus, 1985.

d'autres pour rencontrer les demandes pressantes de ceux qui jugeaient au cours de la dernière journée à Saint-Riquier que le Réseau n'offrait pas assez de solutions opératoires pour intervenir dans la réalité africaine de tous les jours (4). Il s'agirait somme toute d'ajouter à la problématique des conflits entre matrice capitaliste et matrice traditionnelle, problématique qui reste essentielle, des questionnements sur la manière dont ce savoir progressivement constitué a prise — ou pourrait avoir prise — sur la réalité. Il faudrait faire subir à la problématique un changement de perspective autour de son pivot central (les acquis actuels du Réseau) qui devrait rester inchangé. Ainsi vont les problématiques, fidèles gardiennes des intentions premières.